



Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

## Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 17.05.01.C

### ADOpte A LA MAJORITE

POUR : Groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates et Ecologiste  
ABSTENTION : Groupes Union de la Droite et du Centre, Front National et  
Madame Martine Rimbault

## OBJET : Budget primitif pour l'exercice 2018 – Dispositions diverses

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière, le **21 décembre 2017** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.4311-1 et suivants et L.4312-4 ;

Vu la délibération DAP n° 15.03.02.C du 18 juin 2015 approuvant les modalités d'amortissement;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 18 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Finances, Fonds Européens, Personnel et Fonctionnement de l'Administration » lors de sa réunion du 20 décembre 2017 ;

Mme Mélanie FORTIER, rapporteur général du budget, entendue ;

Considérant que le vote du budget primitif pour l'exercice 2018 intervient selon le mode de vote par fonction, conformément au règlement financier et tel que prévu par la M71.

## DECIDE

1) Le barème de la Région pour le financement de l'apprentissage en 2018 ci-dessous est approuvé :

### I - APPRENTISSAGE

#### A – Coût standard apprenti par niveau de formation :

✓ formations de niveaux II et I .....	7 380 €
✓ formations de niveau III .....	6 960 €
✓ formations de niveau IV .....	5 570 €
✓ formations de niveau V .....	4 160 €

**B - Forfait logement (par nuitée) .....** 4,00 €

**C - Forfait par repas .....** 1,50 €

#### D - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Qualité de l'apprenti(e)	Distances domicile apprenti(e) - CFA	Aide forfaitaire régionale par année scolaire
Externe ou 1/2 pensionnaire	De 6 à 25 kms	205 €
	De 26 à 50 kms	265 €
	De 51 à 75 kms	295 €
	Au-delà de 75 kms	325 €
Interne	De 6 à 25 kms	65 €
	De 26 à 50 kms	105 €
	De 51 à 75 kms	135 €
	De 76 à 100 kms	170 €
	+ de 100 kms	295 €

### II – DIMA (Dispositif d'Initiative aux Métiers par l'Alternance)

- forfait standard élève ..... 4 110 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

2) Les coûts standards régionaux pour le financement de la formation sanitaire et sociale en 2018 ci-dessous sont approuvés :

**COÛTS STANDARDS REGIONAUX DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2018**  
(calculé sur la base des réalisés 2016)

**FORMATIONS SANITAIRES**

<b>Formations</b>	<b>Coût moyen régional</b> ( par apprenant )
Aide-soignant(e)	5 300 €
Auxiliaire de puériculture	6 900 €
Ambulancier	4 200 €
Infirmier(e)	6 700 €
Puéricultrice	8 200 €
Infirmier(e) anesthésiste	6 800 €
Infirmier(e) de bloc opératoire	10 400 €
Cadre de santé	14 800 €
Masseur Kinésithérapeute	4 900 €
Ergothérapeute	9 400 €
Technicien en laboratoire médical	8 500 €
Manipulateur d'électroradiologie médicale	7 700 €
Préparateur en pharmacie hospitalière	9 100 €
Sage-femme	8 600 €

**FORMATIONS SOCIALES**

<b>Formations</b>	<b>Coût moyen régional</b> ( par apprenants )
Educateur de jeunes enfants	7 700 €
Educateur spécialisé	6 600 €
Moniteur-Educateur	7 100 €
Assistant(e) de service social	7 200 €
Technicien de l'intervention sociale et familiale	5 900 €
Educateur technique spécialisé	10 000 €

3) Les remises gracieuses suivantes sont accordées :

Dans le cadre des bourses sanitaires et sociales, deux remises gracieuses pour un montant total de 1 109,71 € sont accordées à :

- Madame BOURGEOIS pour un montant de 376,38 €,
- Madame MARCEREUIL pour un montant de 733,33 €.

Dans le cadre de la formation professionnelle, six remises gracieuses pour un montant total de 3 528,88 € sont accordées à :

- ALIBERT Emilie pour un montant de 113,81 €
- BRISSARD Frédéric pour un montant de 517,31 €
- FALGOUX Karine pour un montant de 820,05 €
- FRADET Bastien pour un montant de 999,76 €
- LELLOUCHE Jennifer pour un montant de 978,03 €
- SALMI Smaïle pour un montant de 99,92 €

Dans le cadre du dispositif CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES, une remise gracieuse pour un montant total de 10 820 € est accordée à :

- DELON-DUMAS Virginie pour un montant de 10 820 €

**4) Les admissions en non valeur suivantes sont accordées :**

Les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 43 866,39 € :

REDEVABLE	Exercice	N° du titre de recette	MONTANT PRINCIPAL	Motif d'irrecouvrabilité	Nature de la créance	Montant de la créance
<b>DHOUDAIN TRADITION SARL</b>	2011	8755	3 500,00 €	Créance irrécouvrable	CREATEM	3 500,00 €
<b>I.D COIFF SARD IFD</b>	2012	8	1 712,80 €	Créance irrécouvrable	TROP PERCU 2011	1 712,80 €
<b>ABDOULI ODDO AMENAGEMENT</b>	2013	5480	100,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	1 200,00 €
	2013	7694	100,00 €			
	2014	918	100,00 €			
	2014	3096	100,00 €			
	2014	5081	100,00 €			
<b>AU MILLEFEUILLE</b>	2016	4399	117,85 €	Créance irrécouvrable	CAP CREATION	2 239,15 €
	2016	4591	2 121,30 €			
<b>DELORD CHRISTOPHE EI</b>	2015	1546	236,45 €	Créance irrécouvrable	CAP CREATION	4 256,10 €
	2015	3253	236,45 €			
	2015	5120	236,45 €			
	2015	6905	236,45 €			
	2016	1366	236,45 €			
	2016	2865	236,45 €			
	2016	4377	236,45 €			
	2016	5872	236,45 €			
	2017	1107	236,45 €			
	2017	1207	2 128,05 €			
<b>ISIS</b>	2015	OR 2595861311	3 333,34 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CAP ASSO	3 333,34 €
<b>JUIGNET THIERRY</b>	2013	327	60,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	3 360,00 €
	2013	1971	3 300,00 €			
<b>LE NEUILLAY CAFE</b>	2016	1569	11 440,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CAP CREATION	11 440,00 €
<b>LE RELAIS 20 DREUX JEAN</b>	2008	7291	12 825,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	12 825,00 €

L'admission en non-valeur suivante est accordée pour un montant de 4 183,67 € :

REDEVABLE	Exercice	N° du titre de recette	MONTANT PRINCIPAL	Motif d'irrecouvrabilité	Nature de la créance	Montant de la créance
<b>LES ATELIERS VERTS</b>	2016	2404	4 183,67 €	Revenu insaisissable	CAP ASSO	4 183,67 €

**5) Au titre de la participation des familles à la rémunération personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement :**

Il est décidé :

- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Denis Papin (41), Sonia Delaunay (41), Paul Gauguin (45), Jean Lurçat (45) et Jean de la Taille (45),
- de fixer le taux de prélèvement à 22% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service spécial de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur,
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

**6) Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2018 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.**

**7) D'approuver les affectations**

Il est décidé :

- o d'affecter la somme de 1 500 000 € sur l'autorisation d'engagement 2018-577 CHEQUE FORMATION 2018
- o d'affecter la somme de 340 000 € sur l'autorisation d'engagement 2018-1755 ACCOMPAGNEMENT VAE 2018
- o d'affecter la somme de 613 000 € sur l'autorisation d'engagement 2018-1342 CLUBS ELITE 2018-2019

8) La modification des dates limites d'affectation pour les AP et AE suivantes est autorisée :

<b>SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
905	2012	1705	CR AGGLO CHARTRES 3 G	31/12/2017	31/12/2018
905	2017	1614	REVERSEMENT CVAE LOI NOTRE	31/12/2017	31/12/2018
<b>TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES</b>					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
938	2014	1284	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	31/12/2020	31/12/2024

9) Les annulations-clôtures des AP/AE suivantes sont autorisées :

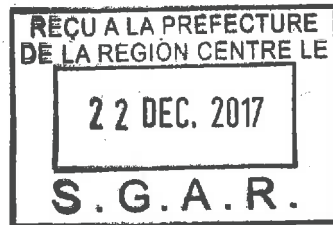
N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
<b>SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES</b>			
2015-1291	ENT DEVELOPPEMENT	420 600,00	-307 153,50
2013-1929	ENVELOPPE ADDITIONNELLE VIERZON	1 813 000,00	-6 004,38
2013-1936	ENVELOPPE ADDITIONNELLE NOGENT LE ROTROU	352 000,00	-2 000,00
2013-1715	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ARGENTON SUR CREUSE	162 000,00	0,00
2013-1716	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ROMORANT IN LANTHENAY	560 000,00	0,00
2017-1492	CRST CDC BEAUCE VAL DE LOIRE	2 400 000,00	-2 400 000,00
2012-0154	CŒURS DE VILLAGE	19 619 156,37	0,00
2008-7201	VT-LOGEMENT DES JEUNES CPER 2007-2013	2 638 656,00	-476 111,00
2011-0702	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FONDS SUD	2 000 000,00	-1 596 339,23
2015-0702	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS	2 000 000,00	-68 194,98
2014-36024	CG 36 - CONNEXION INTERNET BI DIRECTIONNEL	34 500,00	-448,51
<b>FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE</b>			
2014-1586	CMCCI 18 - RENOVATION HEBERGEMENT	2 200 000,00	0,00
2016-1590	LYCEE NERMONT - RELOCALISATIN SUR LE SITE AXEREA	400 000,00	0,00
2016-1546	PROSPECTION - DEVELOPEUR DE L'ALTERNANCE	800 000,00	-212 973,47
2007-0014	EXTENSIONS		
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LE FORMATION PROFESSIONNELLE</b>			
2015-0179	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES	80 000,00	0,00
2015-1433	ODONTOLOGIE	325 000,00	0,00
2015-15500	CPER V2 REHABILITATION IUT J LUTHIER PHASES 1 ET 2	1 500 000,00	0,00
2016-1508	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	190 000,00	0,00
2016-0704	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	1 000 000,00	0,00
2008-4000	CAP CREATION CENTRE	663 000,00	0,00
2016-0422	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	1 150 000,00	0,00
2016-1642	AUTRES OPERATIONS	60 000,00	0,00
2014-1263	PROMOTION	350 000,00	-345 672,50
2014-1264	FONCIER AGRICULTURE DURABLE	1 400 000,00	1 400 000,00
2017-1625	AIDE D'URGENCE	500 000,00	-355 844,99
2016-1246	CRT HORS CPER	392 400,00	0,00

10) Les modifications de libellés des AP/AE suivantes sont autorisées :

N° AP/AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
<b>FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE</b>		
2016-1665	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE

**11) Méthodes comptables**

La Région opte pour la mise en œuvre de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.



**0933**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 22 décembre 2017**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**Le Président du Conseil régional,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "François Bonneau", written over a large, stylized blue scribble.

**François BONNEAU**